

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Myriam Nadeau

<https://www.cadre21.org/membres/a9592123a9f720da8930bad0>

Date d'obtention : 2020-10-07 15:46:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il y a un protocole très clair avec des étapes à suivre. Nous ne sommes pas des policiers, donc on prend des informations de base, sans plus. On ne regarde jamais le contenu du téléphone, on le place dans la pochette prévu à cet effet et on contact les policiers. Notre mission est d'accompagner la victime et s'assurer que tout se passe bien pour elle. En installant bien le protocole, on permet d'enlever les photos qui circulent le plus rapidement possible.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Un cadre plus claire d'intervention, des explications plus claires aux jeunes et aux parents. Je vais également informer toutes l'équipes d'intervenants de la bonne marche à suivre

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

ils doivent se sentir en sécurité de me parler, je vais faire très attention de ne pas dépasser les questions du protocole pour ne pas briser la preuve et rester dans mon rôle d'intervenant-école. De plus, je vais être très vigilante afin de ne pas regarder le contenu du téléphone